

Topo rencontre SAAQ

From: Nathaniel Henry [REDACTED]
 To: Michel Côté [REDACTED]
 Date: Tue, 27 Aug 2024 21:10:07 +0000



Bonjour,

Voici un compte-rendu de la rencontre avec la SAAQ à propos de sa prévision COF :

- * La prévision du Suivi 2024-2025 prévoit une importante augmentation de la dépense en rémunération
- * Il est important de distinguer la SAAQ du Fonds d'assurance (la fiducie). La SAAQ comprend les activités administratives, les permis de conduire, immatriculations, mandats administratifs affecté par le MTMD comme les vignettes de stationnement pour personnes handicapées et les activités de contrôle routier. Le Fonds d'assurance sert aux fonctions d'assurance et à la sécurité routière.
- * La SAAQ prévoit une stratégie d'affectation des activités au fonds d'assurance. Ce projet vise à transférer des activités de la SAAQ vers le Fonds d'assurance. Il était prévu lors de la prévision du Budget 2024-2025 qu'un projet de loi était nécessaire. Les lois prévoient les activités pouvant être affectées au Fonds d'assurance. Or, la SAAQ juge qu'un projet de loi n'est plus nécessaire pour les activités qu'elle veut affecter. La Stratégie prévoit dans la prévision du Suivi 2024-2025 une économie de dépense de 81 M\$ par année à partir de l'année civile 2026 pour la SAAQ puisque certaines dépenses seront assumées par le Fonds d'assurance. Il est question notamment des examens de conduite puisque la SAAQ considère que c'est lié à la mission de la sécurité routière. Cette économie était prévue à 107 M\$ lors de la prévision du Budget 2024-2025. L'écart s'explique probablement par une modification aux activités à affecter au Fonds d'assurance.
- * Concrètement, la séquence se fait ainsi :
 - * Transfert de dépense à la fiducie durant l'année civile 2026 (exercice financier du gouvernement 2025-2026).
 - * Changement de stratégie entre la prévision du Budget 2024-2025 et du Suivi 2024-2025, la SAAQ garde dans sa prévision ses dépenses jusqu'en 2028 (exercice financier du gouvernement 2027-2028).
 - * Le Fonds d'assurance va verser un revenu à la SAAQ entre les années civiles 2026 et 2028 afin d'assumer les coûts liés à l'affectation d'activités au Fonds d'assurance.
 - * Ce transfert se fait à partir de 2028 puisque la révision tarifaire se fait à tous les trois ans. Ainsi, à partir de 2028-2029, la prévision COF Suivi 2024-2025 retire les revenus et les dépenses puisque c'est maintenant transféré au

Fonds d'assurance. La prévision prévoit effectivement une baisse de la dépense en rémunération et en fonctionnement à partir de ce moment.

- * Soulignons que la SAAQ, malgré sa situation financière désastreuse et le fait qu'elle prévoit un déficit cumulé de 1 G\$ en 2029-2030, ne prévoit pas de mesures d'efforts concrètes pour rétablir sa situation financière.
- * Dans le cadre de ses dernières prévisions COF, la SAAQ n'a pas tenu compte des paramètres économiques du MFQ tel que présenté au SINBAD. Cela affecte la prévision de dépense en intérêts (plus de 700 M\$ au Fonds de financement court terme et long terme) ainsi que les augmentations salariales. En effet, la SAAQ a inscrit en augmentation salariale des taux d'ententes de principe généralement plus élevés que les paramètres (2,5 % vs 2,1 % par exemple). Notons que le MFQ prévoit déjà les écarts entre les ententes de principe et ses paramètres centralement. Cela cause une prévision de coût en double.
- * La SAAQ a fait sa prévision sur 5 ans en années civiles à l'automne 2023 et leur CA les a approuvés le 7 décembre. Les paramètres économiques du MFQ auraient été transmis le 8 décembre. Elle a converti cette prévision dans les années financières du Gouvernement du Québec.
- * Le MFQ (équipe de Samir) sera en réflexion si la prévision du Suivi 2024-2025 devra être remise à jour en fonction des bons paramètres. L'équipe de Carla nous consultera s'ils ont d'autres questions et commentaires.

Bonne soirée

Nathaniel Henry, MBA

Analyste budgétaire

Direction des programmes environnementaux et culturels

Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes

Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande-Allée Est, 2^e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.